

Terme générique	
<b>Transfert monétaire (TM)</b>	Ensemble des programmes d'assistance qui prévoient la distribution directe aux bénéficiaires d'un instrument de paiement ( <b>argent en espèces ou coupons</b> ) sans remboursement. Dans le contexte humanitaire, les bénéficiaires peuvent être des particuliers, des ménages ou des communautés, et non un gouvernement ou d'autres acteurs étatiques. Cela exclut les transferts de fonds d'individu à individu et la microfinance (bien que les institutions de microfinance et de transferts de fonds puissent être utilisées pour les versements).  <i>Ce terme est interchangeable avec <b>Intervention monétaire</b> ou <b>Assistance monétaire</b></i>

Modalité	
<b>Coupon</b>	Coupon sous forme de papier, de jeton ou de coupon électronique <b>qui peut être échangé contre une quantité donnée ou un montant donné de biens ou services</b> , libellé soit sous forme d'un montant en espèces (par ex. 15 dollars), soit en précisant des produits de première nécessité ou des services prédéterminés (par ex., 5 kg de maïs, mouture de 5 kg de maïs), soit sous forme d'un mélange de montant en espèces et de produits de première nécessité. Les coupons sont échangeables auprès de fournisseurs présélectionnés ou dans des « foires » créées par l'organisation. Les termes « coupons » et « bons » sont souvent utilisés de manière interchangeable.
<b>Transfert d'espèces:</b>	Assistance <b>sous forme de remise d'argent</b> (physique ou digital/électronique) aux bénéficiaires (particuliers, ménages ou communautés). Les transferts d'espèces se distinguent à la fois de la distribution de coupons et de l'assistance en nature.

Objectif	
<b>Transfert monétaire à usages multiples (TMUM)</b>	Transfert monétaire, régulier ou ponctuel, qui correspond au montant d'argent dont un ménage a besoin <b>pour subvenir en tout ou partie à un ensemble de besoins de base et/ou de rétablissement</b> . Le terme se réfère aux transferts monétaires conçus spécifiquement pour couvrir <b>des besoins multiples, avec une valeur de transfert définie en cohérence</b> . Les TMUM sont généralement indexés sur l'analyse des déficits basée sur le MEB ou autre méthode de calcul des besoins de base. Tous les TMUM sont, par définition, des transferts monétaires sans restrictions puisqu'ils doivent être dépensés selon les choix des bénéficiaires.
<b>Transfert monétaire multisectoriel</b>	Approche coordonnée des transferts monétaires, ceux-ci <b>répondant à un éventail de besoins sectoriels</b> , que ce soit par le biais d'une organisation ou de plusieurs qui travaillent ensemble, éventuellement en ayant recours à un ou plusieurs mécanismes de distribution, mais sinon <b>en gérant leur programme de façon traditionnelle</b> (définition sectorielle du ciblage, calcul sectoriel du montant de l'assistance monétaire, indicateurs sectoriels pour l'établissement de rapports, etc.)
<b>Transferts monétaires sectoriels</b>	Intervention monétaire conçue pour <b>accomplir des objectifs spécifiques à un secteur</b> .

Utilisation	
Restriction	<p>Une restriction se rapporte aux <b>limites appliquées à l'utilisation du transfert, après qu'il a été reçu par le bénéficiaire</b>. Les restrictions peuvent aussi bien définir les biens et services auxquels le transfert donne accès, et/ou les lieux où le transfert peut être utilisé. Le degré de restriction peut varier de l'obligation d'acheter certains biens ou services spécifiques, ou parmi une catégorie de biens ou services.</p> <p>Les restrictions sont différentes des conditions qui sont des activités ou prérequis exigés des bénéficiaires pour qu'ils puissent recevoir l'assistance.</p>
Transfert restrictif	<p>Un transfert restrictif <b>oblige le bénéficiaire à utiliser l'aide reçue pour payer des biens ou services spécifiques</b>. Cela inclut les coupons, restrictifs par défaut, et les transferts monétaires dont la réception est dépendante de la façon dont les précédents transferts ont été dépensés.</p>
Transfert non restrictif	<p>L'utilisation des transferts non restrictifs est laissée à la libre appréciation des bénéficiaires, c'est-à-dire qu'il <b>n'y a pas de limitations directes imposées par l'agence de mise en œuvre sur la façon dont le transfert devrait être dépensé</b>. Les transferts d'espèces sont par défaut non restrictifs, à moins qu'il soit demandé aux bénéficiaires de les dépenser pour des biens ou services particuliers.</p>

Condition/pre-requis	
Conditionnalité	<p>La conditionnalité concerne uniquement les conditions pré-requises ou d'éligibilité que le bénéficiaire doit remplir pour recevoir un transfert monétaire ou un coupon, par exemple s'acquitter d'activités ou d'obligations avant de recevoir une aide. Elle se distingue de la restriction qui concerne uniquement la manière dont les transferts sont utilisés. En principe, la conditionnalité peut s'utiliser avec une assistance sous forme de transferts monétaires ou de coupons, selon les objectifs et le but de la programmation en transferts monétaires.</p> <p>La conditionnalité se réfère aux <b>activités ou obligations pré-requises pour que les bénéficiaires ciblés par un programme puissent bénéficier de l'aide</b>. Les conditions peuvent en théorie être utilisées pour tous types de transferts (espèces, coupons, nature, services), en fonction des objectifs et de la conception du programme. Les prérequis peuvent être imposés pour chaque tranche du transfert. La conditionnalité est différente de la restriction (qui s'applique à la façon dont l'aide reçue est utilisée) et du ciblage (critères appliqués pour la sélection des bénéficiaires). Le type de conditions peut inclure la scolarisation, construire un abri, participer au dépistage de la malnutrition, à une formation....</p>
Transfert conditionnel	<p>Transfert <b>exigeant des bénéficiaires de se livrer à des activités/actions spécifiques</b> (par ex. aller à l'école, construire un abri, se soumettre à des dépistages nutritionnels, effectuer des travaux, compléter des formations, etc.) afin de bénéficier d'une aide. Les interventions de type « travail contre actif/formation/travail » sont toutes des formes de transferts conditionnels.</p>
Transfert inconditionnel	<p>Transfert fourni aux bénéficiaires sans qu'ils aient besoin de remplir des obligations prérequis pour pouvoir recevoir l'aide.</p>

Panier de dépenses Minimum (MEB)	<p>Un panier de dépenses minimum (MEB) requiert <b>d'identifier et de quantifier les biens et services constituant les « besoins de base » qui peuvent être monétarisés et qui sont accessibles</b> sur les marchés et services locaux. Les biens et services inclus dans un MEB sont <b>ceux que les ménages bénéficiaires dans un contexte spécifique sont plus à même de prioriser</b>, sur une base permanente ou saisonnière. Un MEB est nécessairement multisectoriel et basé sur le coût moyen des items composant le panier. Il peut être calculé pour différentes tailles de ménages.</p>
----------------------------------	--

